

Communiqué du Cabinet Royal

Rabat, 14/09/2023 (MAP) – Voici un communiqué du Cabinet Royal :

"Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a présidé ce jour 14 Septembre 2023 au Palais Royal de Rabat, une réunion de travail consacrée à l'activation du programme d'urgence pour le relogement des sinistrés et la prise en charge des catégories les plus affectées par le séisme d'Al Haouz, qui a fait l'objet d'Instructions Royales lors de la séance du travail présidée par le Souverain le 9 septembre 2023.

Cette réunion intervient dans le prolongement de la succession de mesures ordonnées par le Souverain, visant à mobiliser tous les moyens, avec la célérité et l'efficacité nécessaires, pour venir en aide aux familles et citoyens sinistrés et notamment pour déployer dans les plus brefs délais les mesures de réhabilitation et de reconstruction, dans les localités touchées par cette catastrophe naturelle d'une ampleur sans précédent.

Cette première version du programme de relogement ainsi présentée devant le Souverain, et qui a été préparée par la commission interministérielle mise en place sur Hautes Instructions Royales, porte sur environ 50.000 logements totalement ou partiellement effondrés, au niveau des cinq provinces touchées.

Il consiste, d'une part, en des actions d'urgence de relogement provisoire, notamment à travers des formules adaptées d'hébergement sur place et dans des structures conçues pour résister au froid et aux intempéries ; ou dans des sites d'accueil aménagés avec toutes les commodités nécessaires. D'autre part, l'État va octroyer une aide d'urgence de 30.000 dirhams aux ménages concernés.

A cet égard, le Souverain a attiré l'attention des autorités compétentes sur le caractère extrêmement prioritaire de l'opération de relogement, qui doit s'effectuer dans les conditions nécessaires d'équité et d'écoute permanente des besoins des populations concernées.

Le programme consiste, d'autre part, en des actions immédiates de reconstruction, à déployer après les opérations préalables d'expertise et les travaux de préparation et de stabilisation des terrains. Il est prévu à cet effet, une aide financière directe de 140.000 dirhams pour les logements totalement effondrés et de 80.000 dirhams pour couvrir les travaux de réhabilitation des habitations partiellement effondrées.

Aussi, Sa Majesté le Roi a insisté sur la nécessité que l'opération de reconstruction soit menée sur la base d'un cahier des charges et sous une supervision technique et architecturale en harmonie avec le patrimoine de la région et qui respecte ses caractéristiques architecturales uniques.

Par ailleurs et au cours de cette même séance de travail, Sa Majesté le Roi a réitéré ses Hautes Instructions pour que la réponse soit forte, rapide et volontariste tout en respectant la dignité des populations, leurs us et coutumes et leur patrimoine. Les mesures devront non seulement œuvrer à réparer les dégâts du séisme, mais également à lancer un programme réfléchi, intégré et ambitieux pour la reconstruction et la mise à niveau générale des régions

touchées, aussi bien en termes de renforcement des infrastructures que de rehaussement de la qualité des services publics.

Ce programme aux dimensions multiples mobilisera principalement les moyens financiers propres de l'Etat et des organismes publics, et sera également ouvert aux contributions provenant des acteurs privés et associatifs, ainsi que des pays frères et amis qui le souhaiteraient et auxquels Sa Majesté le Roi renouvèle, à cette occasion, les remerciements les plus sincères du Royaume du Maroc.

Lors de cette réunion, Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, a également évoqué un sujet tout aussi prioritaire et crucial qui est la prise en charge immédiate des enfants orphelins qui se retrouvent aujourd'hui sans famille ni ressources. Le Souverain a demandé à ce que ces enfants soient recensés et octroyés le statut de pupille de la nation.

Aussi, afin de les sortir de cette situation de détresse et de les protéger de tous les risques et de toutes les formes de fragilité auxquels ils peuvent être malheureusement exposés après une catastrophe naturelle, Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, a ordonné au gouvernement de mettre dans le circuit d'adoption, et dans les plus brefs délais, le projet de loi nécessaire à cet effet.

Au travers de la vision et de l'action de son Souverain, le Maroc démontre, encore une fois, la capacité de résilience qui le caractérise et qui lui permet de faire face aux épreuves et aux défis avec force, sagesse et détermination et ce grâce à la force de ses institutions et à la solidarité et à la générosité de son peuple.

Ont pris part à cette réunion de travail, le Chef du gouvernement, M. Aziz Akhannouch, le Conseiller de SM le Roi, M. Fouad Ali El Himma, le ministre de l'Intérieur, M. Abdelouafi Laftit, le ministre des Habous et des Affaires islamiques, M. Ahmed Toufiq, la ministre de l'Economie et des Finances, Mme Nadia Fettah, la ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, Mme Fatima Ezzahra El Mansouri, le ministre délégué auprès de la ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget, M. Faouzi Lekjaa, ainsi que le Général de Corps d'armée, Mohammed Berrid, Inspecteur général des FAR et Commandant la Zone sud".